



Photonike Capital SA
Avenue Luise 65, BTE11
1050 Brussels
Banque Carrefour des Entreprises N. 0808.462.831

**CONVOCAION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 15 JUILLET 2022 A 9H00.
(ART. 533 CODE DES SOCIETES)**

Brussels, 24-06-2022

En raison du maintien des restrictions internationales dues à la pandémie de COVID 19, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra dans le respect des réglementations européennes et locales en vigueur en matière de distanciation sociale et de prévention de la contagion. Il est de la responsabilité individuelle de chaque participant de s'informer à l'avance des règles adoptées par le lieu où se déroulera la réunion concernant l'accès, les dispositifs personnels, la quarantaine et les certifications à montrer.

Les actionnaires de la société anonyme **PHOTONIKE CAPITAL SA**, dont le siège social est établi à Avenue Louise 65, Bte 11, Bruxelles City Center, 1050 Bruxelles, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le n°0808.462.831 (ci-après la "Société"), sont, par la présente, invités à participer à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui se tiendra le 15 Juillet 2022, à 9h00 à Vie Salandra 18 Conference Hall Regus en Rome (Italie), afin de délibérer et de voter sur l'ordre du jour de l'assemblée.

L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire est le suivant:

- 1) Validation de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Présentation des comptes annuels et du rapport de gestion du Conseil d'administration.
- 3) Présentation du rapport de l'Auditeur Externe.
- 4) Approbation des comptes annuels de Photonike Capital SA au 31-12-2021.
- 5) Décharge donnée aux administrateurs et commissaires (Auditeur Externe) pour le exercice 2021.
- 6) Confirmation de la nomination en tant qu'auditeur externe indépendant (commissaire) de Vyvey & Co Bedrijfsrevisoren bvba (Zandhoven) pour une période de 3 ans.
- 7) Renouvellement pour une nouvelle période de 5 ans des pouvoirs conférés au conseil d'administration en matière d'émission d'actions d'augmentation de capital ou d'émission d'obligations convertibles par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2016.

Pour pouvoir assister à l'assemblée générale ordinaire, et pour planifier la conformité et les obligations légales relatives à la lutte contre le virus COVID 19, les actionnaires voudront bien se conformer aux articles 33 et 34 des statuts de la Société en enregistrant leur présence par email (assembleegenerale@photonike.com) pour le 7 Juillet 2022 au plus tard, pour être admis à l'Assemblée. Les actionnaires participants devront envoyer le certificat bancaire des actions en leur possession et l'attestation de blocage de la négociation jusqu'à la date suivant celle de l'Assemblée Générale.

Pour toute information complémentaire, veuillez visiter le site www.photonike.com ou envoyer un courriel à l'adresse suivante: assembleegenerale@photonike.com .

La Conseil d'Administration
Photonike Capital SA